

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .28/2026

DATE DE LA CONVOCATION :

29/03/2026

DATE DE PUBLICATION :

13 AVR. 2026

L'An deux mil vingt-six, le 04 avril à 08h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, hors lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Nombre de votants : 27

Etaient présents :

M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme Anne-Marie BIGEL ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FOMBELLE Joris ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

Procurations :

*M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne ;
Mme FINISTROSA Nathalie donne pouvoir à M. ROSSI Patrick ;
M. FRELIER Laurent donne pouvoir à Mme DUPONT Karine ;
Mme MARTINET Catherine donne pouvoir à M. CAMARA Célestin.*

Etaient absents : NÉANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame BIGEL Anne-Marie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, le projet de budget primitif 2026 de la

commune, il expose par chapitre et par article les crédits proposés et demande au conseil municipal de bien vouloir les voter ou de présenter éventuellement des observations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

DE VOTER le budget primitif 2026 aux montants des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses : 5 514 080.23 €

Recettes : 5 514 080.23 €

Section d'investissement

Dépenses : 2 526 794.41 €

Recettes : 2 526 794.41 €

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 22 MAJORITE

CONTRE : 05

M. AIGUESPARSE Cédric, M. BONNAUD Christophe, Mme GACNIK Marie-France, Mme PRUNET Sophie, Mme Laurence YZQUIERDO

ABSTENTION : 0

Anne-Marie BIGEL

Secrétaire de séance

BRUN Fernand

Maire



Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.